

## **AVIS PUBLIC**

## PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT RGCA19-10-0001-1

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2019, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA19-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA19-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2019).

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 9 mai 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate